

Je vous adresserai prochainement des exemplaires de l'arrêté du Ministre de l'agriculture, ainsi que des formules de feuilles de déclaration.

En attendant, je vous prie d'inviter les habitants de la colonie à participer à ce concours par des envois de produits de choix susceptibles de faire apprécier l'industrie du pays et de provoquer des demandes d'achat de la part du public métropolitain.

Les produits devront être expédiés à l'adresse du Conservateur de l'Exposition permanente des Colonies au Palais de l'Industrie et suffisamment à temps pour qu'ils puissent parvenir à destination à la fin de l'année.

Il en sera de même des feuilles de déclaration qui devront être envoyées de manière que le Conservateur de l'exposition permanente puisse les transmettre avant le 31 décembre prochain au Ministre de l'agriculture.

Ces feuilles de déclaration sont très importantes ; car elles servent à l'établissement du catalogue, et les exposants qui n'y sont pas portés sont exclus du concours pour l'obtention des récompenses.

Dans le cas où les formules de feuilles de déclaration ne vous seraient point parvenues en temps utile, vous pourrez y suppléer par l'envoi de feuilles de déclaration imprimées dans la colonie ou faites à la main, conformément au modèle ci-joint.

Elles devront contenir le nom et le domicile de l'exposant, le nom de son représentant en France, la date de la fondation de son industrie, la nature et l'importance de la culture et de la fabrication, le nombre d'ouvriers et de machines, l'importance de l'exportation en France et à l'étranger, le prix du produit ou des diverses qualités dans la colonie, le fret, le prix en France et enfin tous les renseignements utiles pour éclairer le jury chargé de la distribution des récompenses.

On devra mentionner surtout la destination à donner aux produits après la clôture du concours général. Ceux qui devront être vendus, le seront, comme précédemment, aux enchères publiques et le prix en sera encaissé au profit du Service Local pour que vous puissiez en répartir le montant entre les intéressés dans la colonie,

Recevez, etc.

P. Le Sous-Secrétaire d'Etat et p. o. :
Le Chef du cabinet,
Signé : HAUSSMANN.